



PRÉFET DE LA CHARENTE

*Direction
interdépartementale
des routes Atlantique*

Bordeaux, le 21 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN10 Entretien de chaussée ----- Commune de Saint Yrieix sur Charente

Les travaux de réfection de la chaussée de la RN10 sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente, dans le sens Bordeaux/Angoulême, se dérouleront **toutes les nuits de 19h00 à 7h00** :

- du lundi 25 au vendredi 29 septembre 2017
- du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2017

Ces travaux nécessitent :

- **un basculement de circulation.** Les usagers de la RN 10 circuleront sur la voie de gauche de la chaussée opposée dont chaque voie sera ouverte à un sens de circulation.
- **La fermeture de la bretelle** de sortie de la RN10 sens Angoulême/Bordeaux dans l'échangeur des « Planes ».
- **la fermeture des bretelles** d'entrée et de sortie de la RN10 sens Angoulême/Bordeaux dans l'échangeur de « l'Epineuil ».
- **l'abaissement de la limitation de vitesse à 70km/h** dans la zone des travaux en dehors des horaires de chantier.

Des déviations sont mises en place selon les plans annexés pour guider les usagers.

Des perturbations sont à prévoir.

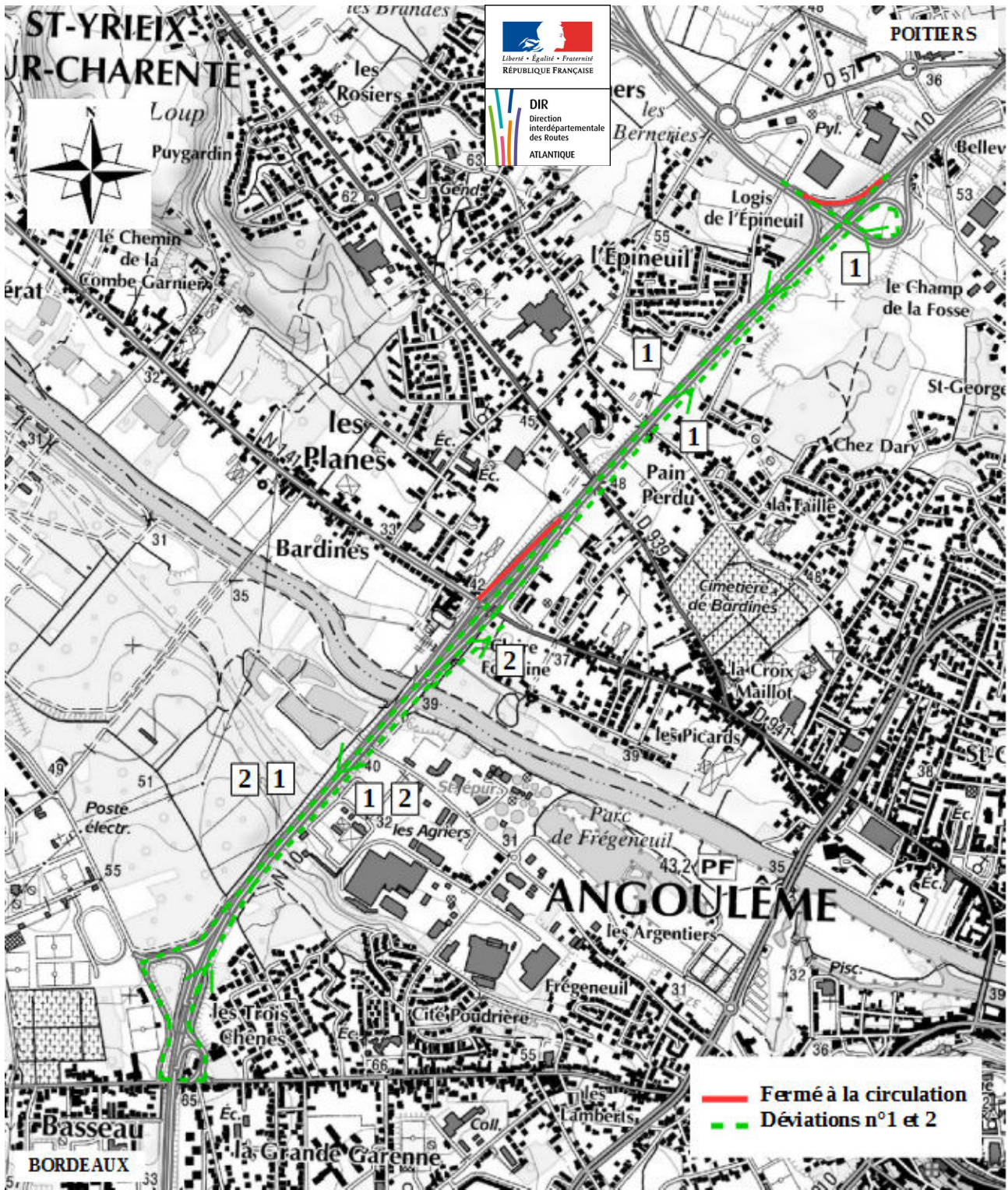
Les usagers sont invités à renforcer leur vigilance et leur prudence en respectant la signalisation temporaire en place, pour leur sécurité et celle des intervenants.

Pour préparer leurs déplacements et pour s'informer sur les conditions de circulation, les usagers sont également invités à consulter le site internet **Bison futé**.

Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37

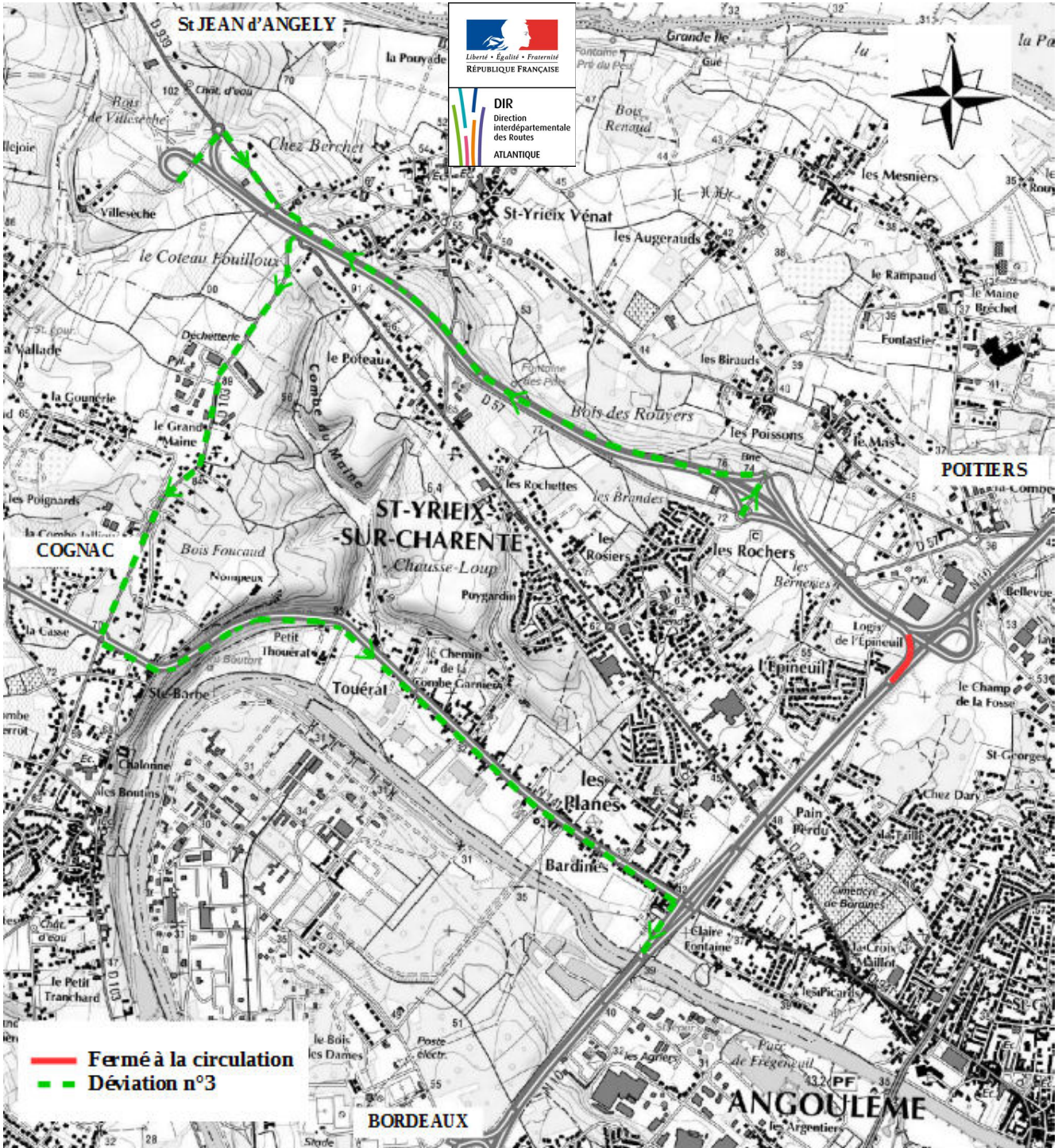
DIR Atlantique : dir-atlantique@developpement-durable.gouv.fr



Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37

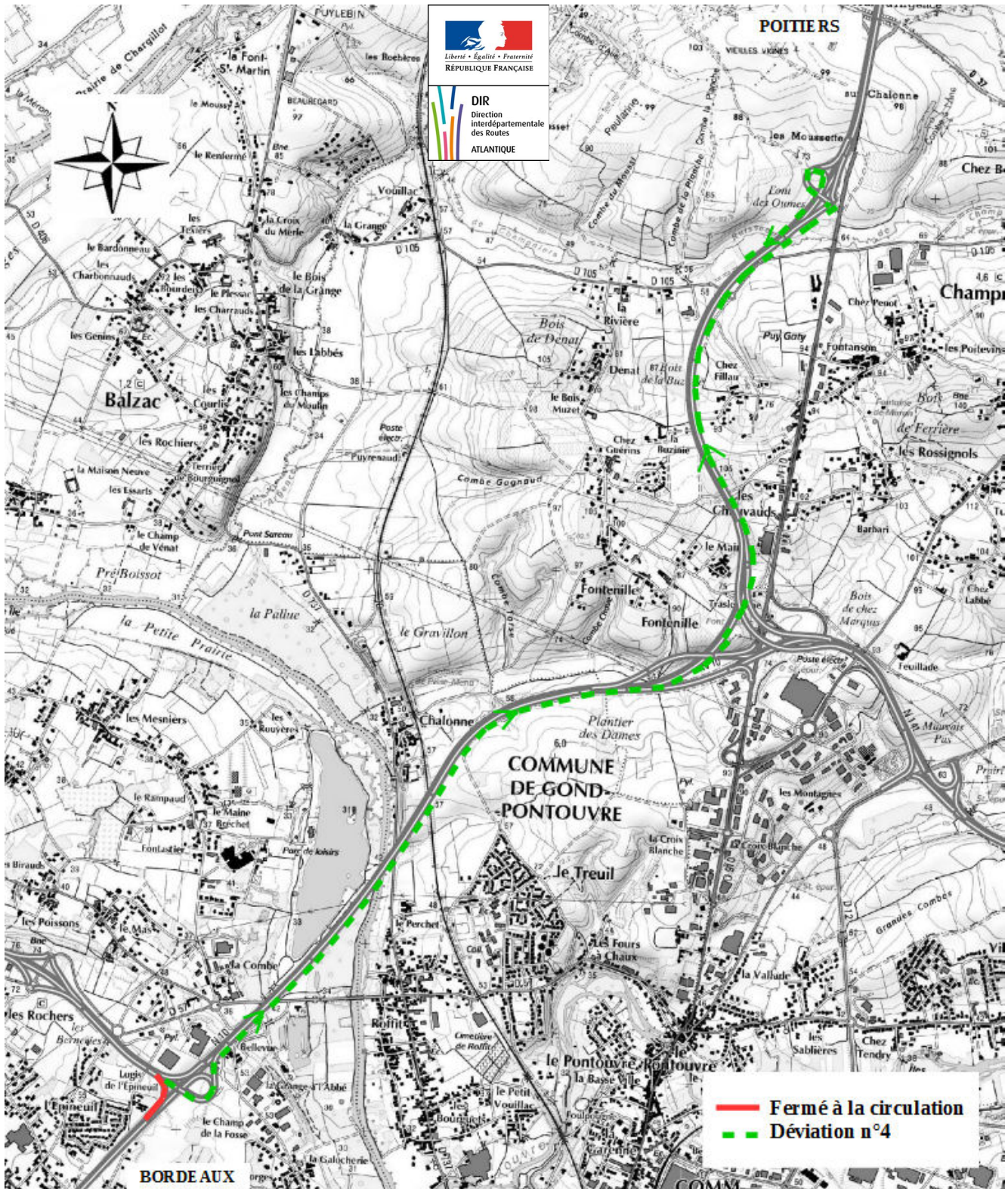
DIR Atlantique : dir-atlantique@developpement-durable.gouv.fr



Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37

DIR Atlantique : dir-atlantique@developpement-durable.gouv.fr



Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37

DIR Atlantique : dir-atlantique@developpement-durable.gouv.fr